



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS DE LA PAGE DEPIL EVER SUR LE RESEAU SOCIAL FACEBOOK.

-du 19 au 30 mai 2021 -

Préambule

La société Dépil Ever, située au 3 avenue de Bourran, Rodez (12000) - France, et immatriculée sous le numéro de siret 80299737900010, organise un jeu en ligne (ci-après dénommé le « Jeu Concours » ou le « Jeu Concours de Réouverture »).

Le jeu concours organisé sur la page Facebook® de Dépil Ever est gratuit et sans obligation d'achat.

En prenant part au jeu concours via la page Facebook® de l'entreprise Dépil Ever, les participants pourront accéder au résultat permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de la publication de jeu concours concernée. Le jeu est accessible sur la page Facebook® de Dépil Ever à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/depilever> (ci-après dénommé la « Plateforme »).

Il est précisé que le Jeu Concours est développé et géré par DÉPIL EVER à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook®, n'assurant que l'hébergement du Jeu Concours au sein de sa Plateforme.

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par DÉPIL EVER.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant pendant la durée du Jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

Article 1 : Conditions d'accès

1.1.

La participation au Jeu concours est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous:

(i) personne physique et majeure,

(ii) disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,

(iii) disposant d'un compte Facebook® et accédant au Jeu Concours via la Plateforme de jeu Facebook® d'DÉPIL EVER pendant la durée indiquée au sein de la publication de jeu concernée, à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/depilever>

DÉPIL EVER procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu Concours ne pourra être validée.

Article 2 : Participation

2.1.

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 1.1 ci-dessus.

Pour s'inscrire jeu concours et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur la page <https://www.facebook.com/depilever>
- Se rendre sur la des publication dédiée
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible sur la page Facebook.

L'inscription au concours n'est effective qu'au terme de ces étapes.

2.2.

La participation au Jeu Concours s'effectue par voie électronique sur la Plateforme de jeu Facebook® de Dépil Ever et sur le site internet de l'entreprise via le formulaire dédié.

Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

2.3.

La participation au Jeu concours ne sera valable que les conditions de participation sont réunies.

Article 3 : Détermination des gagnants – remise des lots

3.1. Lots

Chaque participant qui remplira le formulaire sur le site internet Dépil Ever se verra attribuer de façon automatique un bon de réduction de 10% sur son prochain achat au sein de l'institut avant le 15 juin 2021. Le gagnant du gros lot (forfait aisselles valeur 440€) sera déterminé par appréciation du jury final s'il respecte les critères précisés sur la page Facebook. Ce gagnant remporte le lot indiqué au sein de la publication dédiée disponible sur la Plateforme. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par la société DÉPIL EVER. Si les

circonstances l'exigent, DÉPIL EVER se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

3.2. Détermination des gagnants

Le gagnant sera déterminé par délibération du jury qui sera effectué à la date mentionnée au sein de la publication dédiée.

3.3. Information des gagnants / remise des prix

Dépil Ever informera le gagnant par message électronique sur le réseau social Facebook, le jour du résultat. A cette occasion le gagnant se verra avisé des modalités de mise en possession de sa dotation.

Article 4 : Modification / arrêt du Jeu concours

4.1.

DÉPIL EVER se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), de la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

4.2.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, DÉPIL EVER s'engage à le notifier aux participants par publication sur le réseau social dédié et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant DÉPIL EVER.

4.3.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité de DÉPIL EVER ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité

DÉPIL EVER ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

(i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;

(ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Conditions d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession;

Article 6 : Frais de participation

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur la page Facebook concernée.

Pour les participants accédant au Jeu concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

Article 7 : Différend

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de DÉPIL EVER par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de DÉPIL EVER, par message privé sur la page Facebook ou par courrier à l'adresse mentionnée en préambule dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de DÉPIL EVER préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis au droit Français. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée entre les participants et DÉPIL EVER, tout litige découlant du présent Règlement sera soumis aux tribunaux ordinaires de France.

Article 8 : Abus et tricheries

Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de DÉPIL EVER. En outre, en présence d'abus, de tricheries ou de participation suspecte d'un ou plusieurs participants, Dépil Ever se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu concours est remise en cause dans son objet.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé en version française auprès des services de DÉPIL EVER - 3 avenue de Bourran, Rodez – France et est disponible gratuitement sur la page Facebook dédiée.